



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 2 octobre 2014

Monsieur VACHET Maurice
Président de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de M. GONI Patrick
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la régularisation et la vidange de l'Etang Lamblin de Saint Nicolas les Cîteaux

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 4 septembre 2014, vous m'avez transmis, au titre du Code de l'Environnement, les dossiers visant d'une part à régulariser et d'autre part à vidanger l'Etang Lamblin situé à Saint Nicolas les Cîteaux.

Je tenais par la présente, vous faire part des observations de la CLE sur cette demande, à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014. La demande a donc fait l'objet d'une étude de compatibilité et de conformité avec les documents constituant le SAGE de la Vouge.

Il s'avère que ce plan d'eau à une existence légale supposée depuis le 19^{ème} siècle et avérée depuis 1911. Les documents produits me semblent valider sans ambiguïté sa régularisation administrative.

Par ailleurs, les conséquences de sa vidange sur le milieu naturel sont supposées nulles ou faibles (pas de rejet possible dans un réseau hydrographique pérenne, en relation avec la Vouge située à 2000 ml environ).

La seule interrogation de la CLE se situe sur la qualité des sédiments à extraire du plan d'eau et sur leur épandage.

La CLE donne un avis favorable sur ces deux demandes, sous réserve que les sédiments soient conformes aux normes définies dans l'arrêté du 9 août 2006 ; analyses non produites dans le présent dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président
Maurice VACHET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Vachet', written in a cursive style.